Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-212901060-20260128-202602-DE

COMMUNE DE LANDRÉVARZEC

KUMUN LANDREVARZEG

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 JANVIER 2026

Nombre de membres :	
En exercice :	19
Présents :	12
Absents excusés :	2
Absent :	5
Procurations:	2

L'an deux mil vingt-six, le vingt huit janvier, à vingt heures, le Conseil municipal, de Landrévarzec, régulièrement convoqué le 21 janvier, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul BOEDEC, Maire.

Présents :
Paul BOEDEC, Morgane COLLEOC, Dominique COLLOCH, Stéphane RIOU, Sébastien CORBEL, Yvonne AUTRET, Isabelle BONNEFOY, Gwendal HERVE, Myriam LE BERRE, Gwenole LE SOLLIEC, Michel RANNOU, Éric REYX,

Absents excusés :
Aurélie BODENNEC, Alexandre DUBRAY, Benoit PIRIOU, Nagareta ROY, Hervé TRELLU.

Absent :
Florian CROISSANT, Louis KERNALEGUEN,

Pouvoirs :
Aurélie BODENNEC donne procuration à Myriam LE BERRE,
Alexandre DUBRAY donne procuration à Stéphane RIOU

Secrétaire de séance :
Morgane COLLEOC.

DÉLIBÉRATION N° 2026-02 : DETR – AMÉNAGEMENT DU BOURG (4 RUES)

Rapporteur : Monsieur Sébastien CORBEL, Maire Adjoint en charge de l'Urbanisme et des travaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des travaux nécessaires pour assurer l'aménagement des 4 rues principales du bourg (rue de Kerroc'h, rue de Quilinen, rue de Ty Coat, rue de Cornouaille). Ces travaux peuvent bénéficier de subvention au titre de la DETR en tant que travaux d'aménagement de centre-bourg (y compris la voirie hors entretien courant) intégrant l'amélioration de la sécurité et de l'accessibilité (Priorité 1).

Le montant de l'ensemble du projet étant de l'ordre de 1 900 000 € HT, maîtrise d'œuvre incluse, il est proposé au conseil de le diviser en plusieurs tranches.

Aussi, au titre de 2026, la demande de subvention se limite à la restructuration des rues de Kerroc'h et de Ty Coat pour un montant de l'ordre de 798 000 € HT

Le plan de financement se présenterait comme-ci :

Coût de l'opération (tranche 1) :	798 000 € HT
DETR :	399 000 € HT
Commune :	399 000 € HT

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-212901060-20260128-202602-DE

La Commune s'engageant à couvrir la part non couverte par les subventions. En cas d'obtention d'autres subventions sur ce projet, l'ensemble de celles-ci (DETR incluse) ne pourront pas dépasser 80 % du coût total HT.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention du montant le plus élevé possible au titre de la DETR.

VOTE			
Votants : 14	Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0

Pour copie conforme
Le Maire,
Paul BOËDEC

MAIRIE DE LANDRÉVARZEC (Finistère)